

Janvier 2020

Mémoire



RÉFLEXION DU CCCD DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2020

À propos du Conseil canadien du commerce de détail

Le Conseil canadien du commerce de détail constitue la principale organisation œuvrant à la défense et à la promotion des intérêts des détaillants.

Fondé en 1963, le Conseil a pour mission d'être la voix des détaillants au Québec et au Canada en offrant un large éventail de services de représentation, de recherche, d'éducation ainsi que d'autres services destinés à favoriser la réussite des détaillants et à mieux faire connaître leur contribution auprès des collectivités et des consommateurs qu'ils servent.

Le Conseil regroupe près de 45 000 établissements au Canada, dont près du tiers sont au Québec. De plus, il est aussi la voix des distributeurs alimentaires du Québec et du Canada. Il s'agit de l'une des plus grandes associations sans but lucratif financées par l'industrie, regroupant tous les types de détaillants tels que les grands magasins, les magasins « grand public », les chaînes spécialisées, les magasins indépendants et les commerces en ligne.

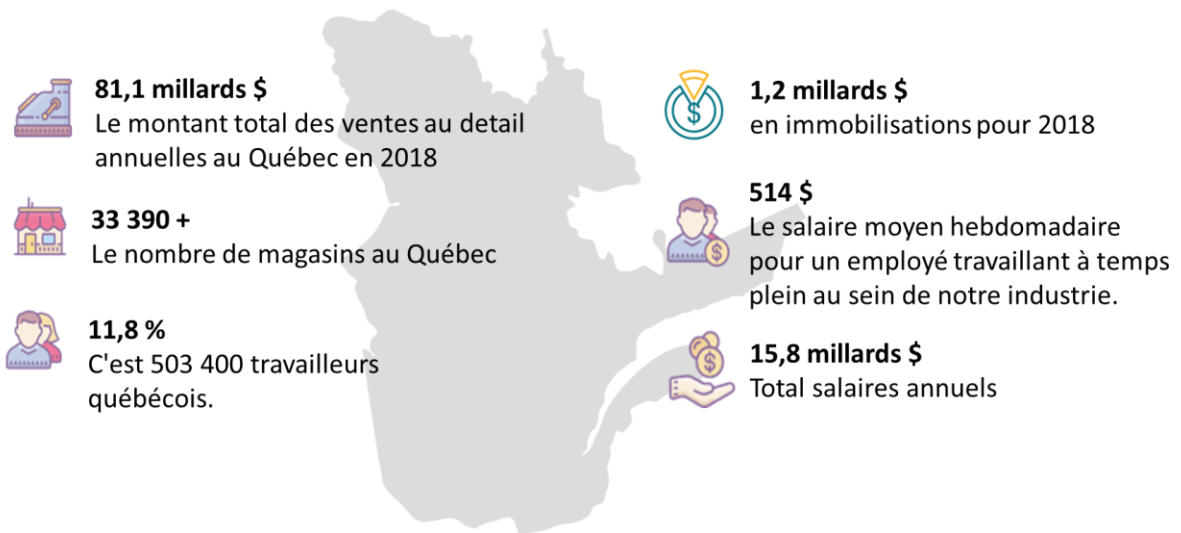
Le commerce de détail est le plus important employeur privé au Canada. Les 2,2 millions de Canadiens qui travaillent dans notre industrie perçoivent des salaires évalués à plus de 60 milliards de dollars et les ventes du secteur ont atteint approximativement 392 milliards de dollars, sans compter les ventes de véhicules et de carburant. Les membres du Conseil canadien du commerce de détail représentent plus des deux tiers des ventes au détail réalisées au Canada.

Le commerce de détail au Québec

Au Québec, le commerce de détail est l'employeur de près de 503 000 personnes, soit 11,8 % de la main d'œuvre. Les deux tiers de ces emplois sont des emplois à temps plein (plus de 30 heures par semaine) et le tiers des emplois à temps partiel.

Ce secteur génère des ventes annuelles estimées à 82 milliards de dollars et représente 18,24 milliards de dollars en matière d'activité économique, ou 5 % du PIB québécois.

Québec: Le commerce de détail en chiffres



AVANT-PROPOS

Au Québec, les entreprises, dont nos membres, soulèvent depuis des années la question de l'allègement réglementaire comme un frein majeur au développement d'initiatives d'affaires au Québec. Bien qu'il faille reconnaître que le Gouvernement du Québec ait mis en place de nombreuses initiatives afin de réduire les tracasseries administratives, dont le comité sur l'allègement réglementaire, il semble que cette volonté d'allègement ne semble pas percoler dans l'ensemble des ministères et organismes relevant du Gouvernement.

En effet, plusieurs exemples récents d'initiatives et décisions gouvernementales auront pour effet de complexifier la gestion quotidienne des commerçants québécois. Bien que nous soyons en accord avec les principes et les objectifs guidant ces prises de décision, nous sommes toutefois obligés de constater que les moyens choisis auront pour effet de complexifier les choses tout en mettant à risque l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

À titre d'exemple, le règlement incluant les gros électroménagers à la responsabilité élargie des producteurs (REP) est tellement détaillé et truffé d'obligations opérationnelles qu'il crée énormément de contraintes administratives. En théorie nous sommes d'accord avec le principe de la REP, qui veut que l'industrie soit responsable des produits mis en marché, de l'importation jusqu'à leur recyclage, le gouvernement jouant le rôle de juge des moyens et de l'atteinte des objectifs. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement a fait le choix de dicter les moyens alors que ceux-ci ne nous semblent pas adaptés à notre réalité, ici une plus grande latitude laissée à l'industrie aurait fait office d'allègement.

Un autre exemple de complexité réglementaire nous provient de la voie que semble avoir choisie le gouvernement en matière de réforme de la gestion des matières résiduelles. L'élargissement de la consigne verra aussi l'élargissement de la complexité administrative et réglementaire, alors que d'autres solutions auraient permis d'atteindre plus rapidement les objectifs recherchés.

Finalement dans une perspective plus large, plusieurs dossiers reviennent année après année dans nos réflexions sur l'univers financier et fiscal du Québec. L'équité fiscale avec les géants du commerce électronique, les enjeux du commerce interprovincial, la pénurie de main-d'œuvre, le manque de compétitivité du régime fiscal québécois et d'autres éléments que nous présenterons lors de cette réflexion présentée au gouvernement du Québec.

Les grandes orientations attendues

Équité fiscale

Le commerce électronique

Au fil des années il a été amplement démontré qu'il existe encore aujourd'hui un désavantage concurrentiel pour les bons citoyens corporatifs qui opèrent au Québec. Est-il encore utile d'en faire la démonstration alors qu'un produit similaire peut être acheté en ligne sans que toutes les taxes soient perçues comme elles le sont en magasin ? La réponse est non. Il est de notoriété publique que ce genre de chose se produit quotidiennement, privant les commerçants québécois d'une clientèle légitime et l'État québécois et canadien des revenus provenant de ces taxes.

Cette situation qui perdure depuis déjà bien longtemps mérite qu'ensemble nous nous retrouvions les manches afin de trouver des solutions qui respecteraient les traités de libre-échange auxquels le Canada a adhéré au fil de ans.

Le CCCD croit qu'il est temps de mettre sur pied un groupe de travail fédéral/provincial avec l'industrie afin de commencer à explorer les diverses pistes de solutions. Par exemple, Poste Canada qui livre beaucoup de colis provenant de l'étranger, ne facture les frais de douane et les taxes aux récipiendaires que pour 3% des colis livrés.

Recommandation 1

Mise sur pied d'un groupe de travail fédéral/provincial avec l'industrie afin de commencer à explorer les diverses pistes de solutions

Éco-fiscalité

Plusieurs éléments se recoupent dans cette catégorie : les frais de cueillette sélective, les éco-frais ainsi que les diverses autorisations environnementales requises pour opérer au Québec. Premièrement le gouvernement devrait intervenir afin de ramener l'équité fiscale en matière d'éco-fiscalité. Plus précisément de nombreuses entreprises n'opérant que sur le Web sont exemptes de contributions au système de cueillette sélective. Actuellement les entreprises opérant au Québec paient près de 200 M\$ annuellement afin de financer le coût de récupération des produits qu'ils mettent en marché. La quantité de cartons et de papiers utilisée pour emballer et pour expédier les achats en ligne augmentent d'année en année et les géants du commerce électronique ne paient aucuns des frais associés à la récupération des emballages.

Recommandation 2

Soumettre les géants du commerce électronique au même règles de compensation de la collecte sélective que les commerçants québécois.

Toujours dans cette veine, les éco-frais qui doivent être facturés aux clients achetant au Québec des appareils électroniques, et bientôt des électroménagers, devraient aussi s'appliquer aux appareils

achetés en dehors du territoire québécois mais livrés au Québec. Actuellement des ententes interprovinciales et même internationale avec certains États américains permettent que les contraventions émises dans une juridiction extérieures soient tenues en compte au Québec. Nous imaginons facilement que pour des questions environnementales il serait tout aussi simple de développer un réseau d'ententes hors-Québec pour la perception des éco-frais.

Recommandation 3

Négociations et signatures d'ententes fiscales avec les autres provinces et les États frontaliers du Québec afin que les éco-frais sur les produits achetés à l'extérieur du Québec et consommés au Québec soient soumis à la même tarification.

Commerce interprovincial

Les détaillants membres du CCCD constatent de plus en plus que l'augmentation de la différenciation réglementaire avec les autres provinces incitent les consommateurs québécois résidents aux limites de la province à faire leurs achats à l'extérieur du Québec. Les dernières mesures en matière d'éco-frais sur les gros électroménagers, ainsi que l'élargissement de la consigne tel qu'envisagé par le gouvernement auront des répercussions négatives pour les commerçants québécois.

En effet, un consommateur gatinois pourrait facilement être tenté d'aller acheter ses électroménagers en territoire ontarien pour ne pas payer les éco-frais qui y seront bientôt associés. Il en ira de même pour les achats alimentaires puisque selon le scénario généralement admis, le gouvernement québécois envisage d'étendre la consigne sur une pléiade de contenants actuellement non-consignés.

À ce propos, une évaluation rapide de l'augmentation d'un panier d'épicerie en raison de cette décision nous amène à une majoration de près de 10\$ par panier d'épicerie par semaine pour une famille de 4 personnes, dont seulement 5\$ serait remboursable via la consigne. Il faut préciser que le projet gouvernemental prévoit un volet consigne et un volet éco-frais pour chaque contenant à usage unique mis en marché au Québec.

Dans cette perspective il devient intéressant pour un consommateur de considérer la possibilité d'aller faire ses emplettes à l'extérieur du Québec. Arrêtons-nous aussi un instant sur l'impact pour les fabricants et les distributeurs alimentaires. À partir de la mise en place de la consigne élargie ceux-ci devront revoir entièrement leur chaîne de fabrication, de distribution et d'entreposage pour s'assurer que les produits consignables ou non selon la province atterrissent dans le bon marché de vente. Évidemment ces éléments impacteront la planification financière de ces entreprises, sans compter le coût des adaptations informatiques afin de gérer les transactions et la comptabilité. De plus, pour plusieurs d'entre elles ce changement réglementaire pourra être assimilé à un changement matériel suffisamment substantiel pour impacter la perception des investisseurs.

Recommandation 4

Que le Ministère des Finances, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, le Ministère du Revenu et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes produisent une étude d'impact sur la compétitivité des entreprises québécoises et le pouvoir d'achat des québécois dans le cadre des deux mesures envisagées par le Gouvernement.

Réduire l'utilisation du plastique

Au fil du temps, le plastique s'est imposé dans les différentes sphères de l'industrie pour des raisons de salubrité, de sécurité, d'économie et de convenance pour les consommateurs. Il est important ici de souligner, encore une fois, l'importance pour nos membres de contribuer à l'assainissement de l'environnement.

Les marchands doivent conjuguer plusieurs impératifs, tels que les demandes des consommateurs, la salubrité des aliments, le maintien de la fraîcheur, l'esthétique des produits offerts, etc.

Dans ce contexte exigeant, le plastique s'est lentement imposé comme une matière inerte, abordable, sans contamination et permettant souvent le maintien de la fraîcheur et de l'esthétique des aliments et des produits.

Il ne faut pas perdre de vue que dans une perspective de réduction du gaspillage alimentaire, les emballages plastiques jouent un rôle important pour préserver plus longtemps la fraîcheur des aliments.

Nous devons souligner plusieurs initiatives de recherche pour trouver des matières de remplacement au plastique. Citons en exemple l'Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire (ITEGA) du Collège de Maisonneuve. Les chercheurs de l'ITEGA optimisent des concepts d'emballage et créent de nouveaux matériaux pour l'emballage. Ils conçoivent des matériaux innovateurs et écoresponsables issus de la biomasse, par le biais de technologies de pointe. L'équipe élabore des emballages actifs et/ou intelligents procurant une meilleure sécurité des produits.

Il faut aussi souligner les efforts financiers importants consentis par l'État afin de supporter l'innovation dans la filière de la récupération moléculaire des plastiques. En effet, le MEI et Investissement Québec ont investi massivement dans des entreprises québécoises prometteuses et novatrices dans ce domaine.

Donc, en matière de réduction de l'utilisation des plastiques d'emballage, la société québécoise œuvre déjà à trouver des matières alternatives. Cependant, un gain environnemental rapide pourrait être fait par le Gouvernement du Québec du côté des plastiques à usage unique en bannissant sur l'ensemble du territoire québécois l'utilisation des sacs de plastiques pour les emplettes. Plusieurs alternatives plus écologiques existent déjà sur le marché de l'emballage.

Recommandations 5

Tel que proposé à plusieurs reprises auprès du Ministère de l'Environnement, le CCCD recommande le bannissement des sacs d'empiette en plastique à usage unique sur l'ensemble du territoire québécois
--

Pénurie de main-d'œuvre

Le commerce de détail québécois souffre cruellement de la pénurie de main-d'œuvre des dernières années. Nos membres emploient des étudiants, des adultes actifs ainsi que des personnes retraitées. D'ailleurs, les retraités sont devenus un bassin de main-d'œuvre dans lequel nos membres recrutent de plus en plus.

En revanche certains obstacles se dressent encore entre ces postes et les personnes retraités. À cet égard le CCCD verrait d'un bon œil l'élargissement des mesures d'employabilité pour les personnes retraitées annoncées au dernier budget. En les restreignant aux PME le gouvernement prive plusieurs personnes retraitées d'emplois intéressants dans certaines grandes surfaces.

Recommandation 6

Élargir les mesures d'employabilité des personnes retraités à l'ensemble du secteur du commerce de détail

Il faut aussi surligner l'effet dissuasif de la fiscalité des régimes de retraites, puisque pour plusieurs retraités l'occupation d'un emploi peut être désavantageux financièrement. C'est un enjeu important qui mérite une approche coordonnée entre le fédéral et le provincial afin d'aider à pallier à la pénurie de main-d'œuvre.

Recommandation 7

Dans le cadre de la pénurie de main-d'œuvre le gouvernement du Québec doit initier des discussions avec le gouvernement fédéral afin de coordonner une révision de la fiscalité de la retraite pour favoriser le retour à l'emploi des travailleurs expérimentés.

Hausse du salaire minimum

Sans revenir sur l'ensemble des impacts d'une hausse du salaire minimum sur notre industrie, le CCCD souhaite souligner l'importance pour nos membres de la prévisibilité de l'évolution du salaire minimum. À chaque année, nos membres apprennent par les journaux quelle sera leur hausse de cout pour l'année suivante.

Dans ce contexte le CCCD souhaite faire partie des organismes qui sont consultés en amont de la prise de décision sur le salaire minimum ou, à défaut que nous soyons consultés, le gouvernement devrait mettre en place un mécanisme d'indexation prévisible.

Recommandation 8

Que le gouvernement déploie les moyens nécessaires (consultation ou mécanisme d'indexation) afin de rendre prévisible l'évolution du salaire minimum

Mesures diverses

De façon générale il est communément admis que les québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord. Cet état de fait a des répercussions sur le pouvoir d'achat des québécois et sur le développement du commerce de détail au Québec. Dans cet esprit toute réduction de la charge fiscale imposée aux travailleurs et aux entreprises québécoises seront les bienvenus.

Concrètement, le gouvernement fédéral s'apprête à corriger une incohérence fiscale datant d'il y a plusieurs décénies. Les frais de transactions de carte de crédit pour les marchands sont calculés selon un pourcentage fixé par contrat. Actuellement ces frais sont calculés sur la facture finale incluant la tps et la tvq. Le gouvernement fédéral corrigera incessamment cette injustice en imposant aux émetteurs de cartes de crédits le calcul des frais avant tps et non après. Il serait judicieux que le gouvernement du Québec fasse de même pour l'application de la tvq.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Québec emboite le pas au gouvernement fédéral quant à l'imposition avant taxe des frais de cartes de crédits pour les marchands.

En terminant, nous souhaitons souligner au gouvernement que l'engagement pris par celui-ci de rétroagir dans le dossier des clauses dites « orphelins » devra faire l'objet d'une consultation importante auprès des divers employeurs du Québec. À titre de principal joueur du commerce de détail au Québec et seul représentant d'entreprises du secteur ayant des régimes de retraites, nous souhaitons être consultés sur cette question.

Conclusion

Dans un esprit de collaboration et pour assurer le succès des orientations gouvernementales, le CCCD tend la main aux différents ministères impliqués afin qu'ensemble nous puissions trouver des solutions qui permettront d'améliorer l'environnement d'affaire et le niveau de vie des québécois.

Il faut voir plus loin que l'actuel exercice financier et penser aux solutions qui concrétiseront pour les citoyens des résultats tangibles. Nous devons, comme communauté, être en mesure de considérer des pistes de solutions qui tiendront la route à long terme, et non simplement à court terme.

C'est une invitation au dépassement des différents corporatismes pour repenser le Québec pour le bénéfice de tous les québécois. Le CCCD souhaite aider activement le gouvernement à relever ce défi exigeant.

Pour plus d'information, contacter:

Jean François Belleau

Directeur relations gouvernementales, Québec

Tel: 514.982.0267 | 1.877.229.0922 **Ext.** 332

Email: jfbelleau@cccd-rcc.org

Janvier 2020

Conseil canadien du commerce de détail

550, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1680, Tour Ouest | Montréal (Québec) | H3A 1B9

Tél. : (514) 982-0267 | Sans frais: (877) 229-0922 |